



**Que faire après l'obtention de mon
BTS des Professions Immobilières ?**



FÉLICITATIONS ! LE BTS VIENT EN RECOMPENSE DE DEUX ANNEES D'EFFORTS ET DE SACRIFICES...

LE SESAME DECROCHÉ, QUE FAIRE ?

Le **BTS des Professions immobilières** est un titre de **niveau 5** selon la nomenclature nationale des diplômes, soit un diplôme consacrant **deux années d'études** après le **Baccalauréat (Bac +2)**. D'un point de vue **ECTS**, le **BTS des Professions Immobilières** confère **120 crédits ECTS**.

Diplômé, que faire... ?

Dans un monde en constante évolution, en proie au jeu des spéculations financières et miné par le risque de crise économique, **l'immobilier** apparaît depuis de nombreuses années comme **une valeur refuge par excellence**.

Le **BTS Professions immobilières (BTS PI)** a pour vocation de former **des professionnels au service de l'immobilier**. Ce niveau de qualification est le sésame attendu par les branches professionnelles du secteur, et atteste **d'un savoir-faire**, d'un ensemble de **connaissances et de compétences adaptées aux différents enjeux commerciaux et juridiques** qui touchent le domaine.

Le **BTS PI** par sa nature, permet aussi bien une **insertion immédiate sur le marché du travail** qu'une **poursuite du cursus de formation dans le milieu des études supérieures**.



LA POURSUITE DU CURSUS DE FORMATION DANS LE MILIEU DES ÉTUDES SUPÉRIEURES.

Bachelors... Licences générales ou professionnelles... EMasters par la suite...

Les possibilités sont multiples !

Le **BTS des Professions Immobilières (BTS PI)** est une véritable **porte ouverte** vers les différents cursus de l'enseignement supérieur notamment **Bachelors, Licences générales ou professionnelles, eux mêmes voies d'accès vers le grade de Master.**

- **Les Bachelors :**

Le **bachelor** est un **diplôme d'établissement** qui peut être délivré, en dehors du système universitaire, (*par exemple par les écoles de commerce et les établissements privés*), en **trois ans à compter de l'obtention du baccalauréat.**

Les bachelors, dans le domaine immobilier sont **très nombreux** de mêmes que les écoles spécialisées dans ce domaine. Votre **attention** doit reposer sur **l'enregistrement du diplôme au titres RNCP (*votre diplôme possède un niveau qui est reconnu par les organismes officiels de l'état et par les entreprises*)**.

En tant que titulaire d'un **BTS des Professions Immobilières**, vous pourrez intégrer un Bachelor en deuxième ou troisième année grâce aux **processus des admissions parallèles** (Concours communs type Ecricome, Passerelle, Tremplin, Ambitions+, ou dossier de candidature ou spécifique à l'école concernée..) mis en place par les établissements concernés (Généralement une business school ou une école supérieure de gestion).

LA POURSUITE DU CURSUS DE FORMATION DANS LE MILIEU DES ÉTUDES SUPÉRIEURES.

- ***Les Bachelors (Suite) :***

Le **choix** est **vaste** dans le secteur de **l'immobilier**... De nombreux Bachelors proposent des spécialisations dans des secteurs tels que :

- ***gestion locative et syndic***
- ***management de l'immobilier***
- ***affaires immobilières***
- ***gestion du patrimoine, banque***

Les bachelors sont accessibles par la voie du régime initiale, régime alternance, ou encore à des formations à distance.





LA POURSUITE DU CURSUS DE FORMATION DANS LE MILIEU DES ÉTUDES SUPÉRIEURES.

- **Les licences (générales) :**

De part son référentiel de formation clairement orienté et le régime de formation en alternance, le **BTS des Professions Immobilières** est un diplôme très "**exigeant**".

Vous pouvez mettre cette "**rigueur**" au profit de l'obtention d'une **Licence** en Université.

La Licence est un **diplôme universitaire** de niveau **Bac +3** ; **une quarantaine de mentions** de licence existent, sont organisées en **parcours** associant diverses disciplines, afin de garantir aux étudiants une spécialisation progressive à différentes étapes du cursus.

Après **l'obtention de votre BTS des Professions Immobilières**, vous pouvez **intégrer une troisième** *(et dernière année)* de **Licence selon le parcours, la mention et l'Université choisie**. *(Attention, les étudiants peuvent être dirigés vers une 2e année, certaines notions théoriques des cours de licence ne sont pas forcément acquises en BTS)*

Ainsi, les portes des **Licences en économie et gestion** et **Licences de droit** comprenant une spécialisation en immobilier sont **ouvertes** comme par exemple la **Licence générale Droit Économie Gestion, parcours professions métiers de l'immobilier** ou la **Licence générale Économie et Gestion parcours MIPI** (Management, Ingénierie des services et Patrimoines Immobiliers).



LA POURSUITE DU CURSUS DE FORMATION DANS LE MILIEU DES ÉTUDES SUPÉRIEURES.

- **Les licences (professionnelles) :**

La Licence professionnelle immobilier est un **diplôme universitaire de niveau Bac +3**. Très exigeante, cette formation d'une **durée d'un an** est réservée **aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac +2**.

La licence professionnelle a pour objet d'aborder **tous les aspects d'un métier** pour **conférer les "clés d'appréhension"** du domaine choisi, et permettre une **insertion professionnelle rapide**.

Dispensée à l'Université, la **licence professionnelle** est particulièrement adaptée à la **poursuite d'études** après un BTS des Professions Immobilières d'autant qu'elle exige le suivi de stages en entreprise, rappelant le régime de l'alternance.

Quelques exemples de licences après un BTS Immobilier en alternance :

- Licence professionnelle de l'immobilier et de la construction
- Licence professionnelle métier du droit de l'immobilier
- Licence professionnelle activité immobilière
- Licence professionnelle management et droit des affaires
- Licence professionnelle Métiers du BTP, bâtiment et construction parcours gestion technique du patrimoine immobilier



LA POURSUITE DU CURSUS DE FORMATION DANS LE MILIEU DES ÉTUDES SUPÉRIEURES.



- **Le Master ? :**

En vertu du **système LMD (Licence - Master - Doctorat)** en vigueur dans le système de l'enseignement français, **vous ne pouvez prétendre à un Master** après l'obtention de votre **BTS des Professions Immobilières**.

Les **portes de ce diplôme** vous seront ouvertes **qu'après obtention d'une licence générale / professionnelle ou un bachelor dans un domaine en rapport avec votre cursus de formation initial**.

Nota Bene : Pensez toujours à la cohérence de votre parcours de formation, la quasi totalité des Masters en France étant sélectifs

L'INSERTION DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL

De part son référentiel de formation clairement **orienté** et le régime - alternance - , le **BTS des Professions Immobilières** est, de facto, très "**professionnalisant**" et vous confère **toutes les clés nécessaires à l'exercice d'une fonction dans le domaine des affaires immobilières.**

Les débouchés professionnels d'un BTS des professions immobilières ?

Le **BTS des Professions Immobilières** rend éligible à l'obtention d'une carte professionnelle comme **la Carte T (Transaction)** et la **carte G (Gestion)**, preuve de sa vocation à professionnaliser au plus vite.

Les secteurs d'activité pour votre insertion professionnelle sont multiples (Liste non exhaustives) :

- **en agences immobilières**
- **dans des compagnies d'assurance**
- **au sein d'entreprises de construction**

Les postes d'activité pour votre insertion professionnelle sont tout aussi variés (Liste non exhaustives) :

- **Négociateur immobilier**

Prospection de propriétaires vendeurs de leur bien, prise de mandats, diagnostic du bien, analyse juridique, administrative et fiscale, évaluation et conseil, recherche d'acquéreur avec gestion de fichiers et annonces, conclusion de l'opération, montage et suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte notarié.

- **Gestionnaire de copropriété**

Prospection de la copropriété, dossier de candidature de syndic, négociation de contrats, animation de réunions, examen des problèmes de copropriété, préparation des assemblées générales, ordre du jour, convocations, animation, mise aux voix des décisions, procès-verbaux, administration des immeubles, gestion comptable de la copropriété, déclarations sociales et fiscales, gestion des risques.

- **Gestionnaire de biens locatifs**

Prospection de copropriétaires désirant mettre en location leur bien, prise de mandats, rédaction des contrats de mandat, diagnostic du bien et conseils au propriétaire, recherche de locataires, établissement de contrats de location, état des lieux, révision de loyer, gestion comptable.



Centre de Formation des Apprentis - GROUPE IGF

**10, rue de la Véga – 75012 PARIS
Tél.: 01 48 05 76 69 - Fax: 01 48 05 03 27
Secretariat@groupeigf.com**

SOURCES :

<https://diplomeo.com/trouver-bts-pi>

<https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Post-bac/bts-professions-immobilieres>

Date de mise à jour : 10.01.2023